**HIGHLIGHTS 2016** 

## Pédiatrie

## Enfants migrants en Suisse: la Convention des Droits de l'Enfant n'est pas respectée!

Prof. Dr méd. René Tabin

Centre Hospitalier du Valais Romand, Sion

Dans la crise migratoire actuelle, l'importance de la population infantile est considérable. Cette population présente très souvent des problèmes de santé aussi bien physique que psychologique qui nécessitent une prise en charge. Celle-ci est souvent jugée compliquée par de nombreux soignants.

Dans un but de diffuser une information concernant la prise en charge médicale de ces enfants et adolescents, la Société Suisse de Pédiatrie a rédigé un numéro spécial de son journal «Paediatrica», consacré aux migrants [1]. Y sont notamment abordés, après des définitions sur les différents statuts, types de permis et conséquences sociales, les problèmes les plus courants de santé rencontrés, détaillés en fonction des tranches d'âge. Un calendrier indicatif pour les attitudes à adopter face à un enfant sain ou malade est proposé, incluant les aspects de prévention [2]. Un mémento pour le diagnostic et la prévention des maladies infectieuses et la mise à jour des vaccinations est également indiqué [3].

Au sein de cette population, les mineurs non accompagnés (MNA) constituent sur le territoire européen une population importante (plus de 90000, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés). En Suisse leur nombre s'est accru rapidement (fig. 1).

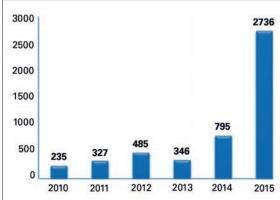


Figure 1: Arrivées de mineurs non accompagnés (MNA) en Suisse par an (Chiffres émanant des statistiques en matière d'asile du Secrétariat d'Etat aux migrations, [4]).

Sur le plan de la santé, ils présentent une triple vulnérabilité: ils sont migrants, adolescents et sans soutien familial, facteur important en terme de santé des adolescents [4, 5]. Les structures d'accueil varient selon les cantons, avec de grandes disparités concernant l'accès à des logements spécifiques, à un soutien éducatif, à une formation et à des soins adaptés. Un manque de moyens criant existe, notamment pour l'encadrement de ces jeunes. La non-application de structures adaptées aux mineurs entrave fortement leur développement et augmente leur vulnérabilité [4].

En témoignent les sept tentatives de suicide de mineurs non accompagnés relatés dans le journal «24 heures» du 11.11.2016 [6]. Selon l'Alliance pour les Droits des Enfants Migrants (ADEM) [7], à l'heure actuelle, dans les institutions socio-éducatives de Suisse Romande, on peut compter un éducateur pour quatre jeunes en difficulté. Pour les mineurs non accompagnés, il s'agit d'un pour dix. Or, l'article 22 de la Convention des droits de l'enfant le rappelle: les mineurs migrants en foyer ont les mêmes droits que les jeunes suisses privés de leur milieu familial.

En outre, la Radio Télévision Suisse, dans son émission «Temps Présents» du 24.11.2016, «Mineurs au pied du mur» [8], démontre que de jeunes migrants multiplient les tentatives infructueuses d'entrée sur le territoire suisse depuis l'Italie et dénonce ouvertement l'attitude des gardes-frontière qui ne leur permettraient pas de demander l'asile politique, un droit fondamental. Alarmées, des ONG comme Amnesty International dénoncent un manque de moyens appropriés permettant la prise en charge des mineurs non accompagnés. Dans la même émission il est montré également que pour ceux qui arrivent à accéder à une demande d'asile, une

HIGHLIGHTS 2016 67

priorité du Centre d'Enregistrement de Procédure de Bâle est de demander au requérant qu'il prouve qu'il est mineur ou que cela soit rendu crédible, avec «quand c'est nécessaire une analyse de l'âge en se basant sur les os» [8]. Or selon la Société suisse d'endocrinologie pédiatrique, il est prouvé que l'âge osseux ne permet pas de déterminer l'âge des jeunes requérants d'asile et que cette manière de procéder pose de nombreuses questions, l'éthique pouvant être remise en cause et la méthodologie utilisée étant faussée [9].

En Suisse comme ailleurs, les droits de l'enfant ne sont actuellement pas respectés. Comme l'indiquait le «Lancet», il est du devoir des professionnels de se mobiliser pour leur santé [10].

En Suisse la situation est particulièrement préoccupante. La Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), dont l'article 3 prévoit que «l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale» dans toutes les décisions le concernant. L'ADEM, réseau d'organisations et de professionnels veillant à la défense des droits et intérêts des enfants migrants en Suisse est une plateforme utile aussi bien pour les enfants et adolescents concernés, que pour les professionnels. Vous y trouverez beaucoup de documentation et de liens utiles pour ces enfants et pour leur prise en charge [11].

La procédure pour l'accueil de requérants d'asile mineurs non accompagnés est pourtant claire et précise [12]. Il nous incombe également en tant que professionnels de la santé de nous assurer que les mineurs puissent y avoir accès et que cette procédure soit respectée.

Disclosure statement

L'auteur n'a déclaré aucun lien financier ou personnel en rapport avec cet article.

## Références

- 1 Paediatrica. 2016;27(6). http://www.swiss-paediatrics.org/fr/paediatrica/vol27/n6.
- 2 Gehri M, Jäger F, Wagner N, Gehri M. Prise en charge clinique de la population migrante: focus pédiatrique. Paediatrica. 2016;27(6):3–10.
- $http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/03-10\_0.pdf$
- 3 Bernhard S, Büttcher M, Heininger U, Ratnam S, Relly C, Trück J, et al. Mémento pour le diagnostic et la prévention de maladies infectieuses et la mise à jour des vaccinations auprès d'enfants et adolescents migrants en Suisse, asymptomatiques. Paediatrica. 2016;27(6):11–8.
  - http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/11-18.pdf
- 4 Depallens S, Plati C, Ambresin AE. Une population qui grandit? Les mineurs non accompagnés aujourd'hui en Suisse. Paediatrica. 2016;27(6):21–2. http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/21-22 O.pdf.
- 5 Métraux JC. Les liens familiaux à l'épreuve de la migration. Paediatrica. 2016;6:19–20. http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/19-20\_2.pdf
- 6 http://www.24heures.ch/vaud-regions/sept-tentatives-suicide-requerants-mineurs/story/26029534
- 7 http://www.enfants-migrants.ch/fr/l\_adem\_reagit\_a\_l\_annonce\_de\_sept\_tentatives\_de\_suicide\_parmi\_les\_requerants\_mineurs
- 8 Temps Présent du 24.11.2016. http://pages.rts.ch/emissions/ temps-present/8083239-mineurs-au-pied-du-mur.html#8191140
- 9 Eich GF, Schwitzgebel V. L'âge osseux ne permet pas de déterminer l'âge des jeunes requérants d'asile. Paediatrica. 2016;27(3):29. http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/29\_4.pdf
- 10 Adapting to migration as a planetary force. Lancet. 2015;386 Sept.16. http://www.thelancet.com/pdfs/journals/lancet/PIIS0140-6736%2815%2900190-7.pdf.
- 11 Alliance pour les droits des enfents migrants. http://www.enfants-migrants.ch/fr/home
- 12 Organisations Suisse d'aide aux réfugiés. https://www.osar.ch/news/dossiers-medias/mineurs.html.

Correspondance: Prof. Dr méd. René Tabin Centre Hospitalier du Valais Romand Av. Grandchampsec 80 CH-1950 Sion rene.tabin[atlhopitalys.ch